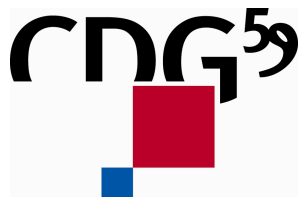




Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Les travaux sur voiries

www.cdg59.fr



14 rue Jeanne Maillotte - BP 1222 - 59013 Lille Cedex



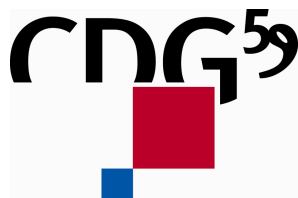
- ✓ La réglementation
- ✓ Qu'entend-on par travaux sur voirie ?
- ✓ Différents types de chantiers
- ✓ Mesures à respecter pour les chantiers



La réglementation



- Code du travail, IV^{ème} partie : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- Code de la route, Art. R 313-28 et Art. R. 313-31 relatif à la signalisation des véhicules à progression lente
- L'arrêté du 4 juillet 1972 modifié relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente
- L'arrêté du 20 janvier 1987 relatif à la signalisation complémentaire des véhicules d'intervention urgente et des véhicules à progression lente
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie : la signalisation temporaire, mise à jour par l'arrêté du 11 février 2008
- Arrêté municipal pour les interventions sur voies communales



La réglementation



La responsabilité de chacun en matière de sécurité

Employeur : code du travail L4121-1

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs... »





La responsabilité de chacun en matière de sécurité

Salariés : code du travail L4122-1

« ... il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail... »



Qu'entend-on par travaux sur voirie ?

Exemples : espaces verts, entretien des voiries, marquage au sol, réparations voirie, éclairage public...



Différents types de chantiers



Chantiers fixes ou mobiles :

- sans empiètement sur la voirie
- avec empiètement léger sur la voirie (les véhicules peuvent circuler à double sens)
- avec empiètement fort sur la voirie (les véhicules ne peuvent circuler à double sens)

Chantiers spécifiques :

- en virage
- en rond point



Différents types de chantiers



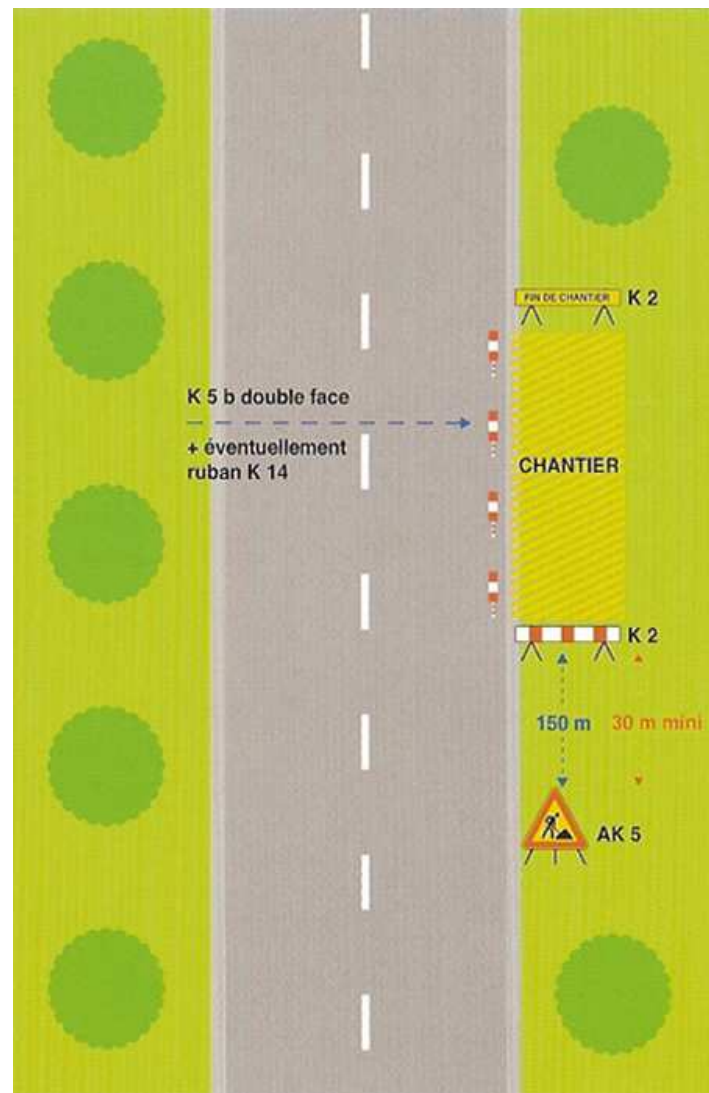
Chantier fixe :

- Le chantier fixe est un chantier qui ne subit aucun déplacement pendant au moins une demi-journée



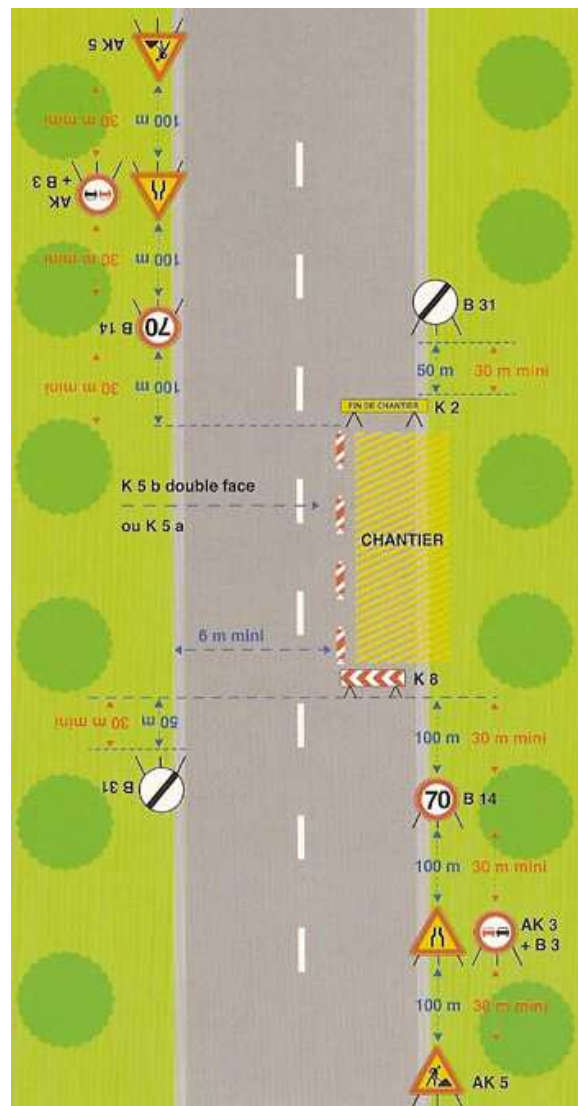
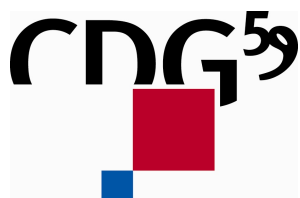
Différents types de chantiers

Chantier sans empiétement sur voirie



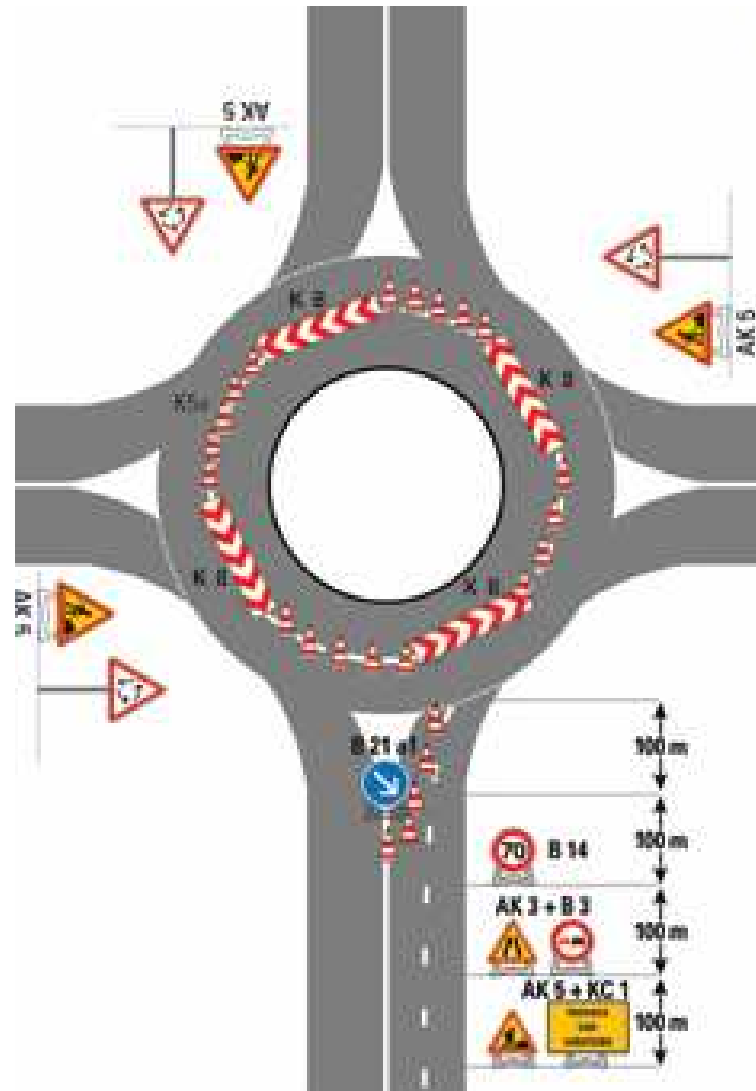
Différents types de chantiers

Chantier avec empiétement sur voirie



Différents types de chantiers

Chantier sur un rond point



Différents types de chantiers

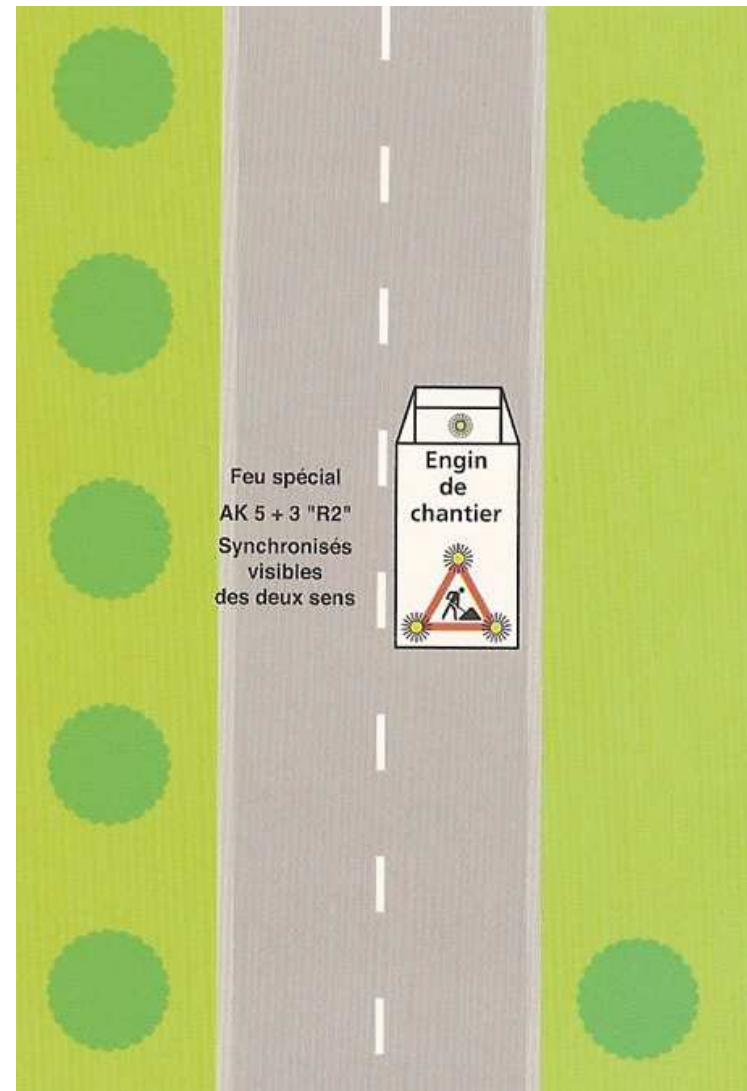
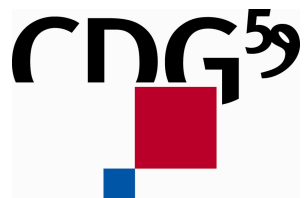
Chantier mobile :

- Le chantier mobile est caractérisé par un déplacement continu, une progression. Les chantiers progressant par bonds successifs peuvent être assimilés à des chantiers mobiles s'ils réalisent au minimum un déplacement par demi-journée.



Différents types de chantiers

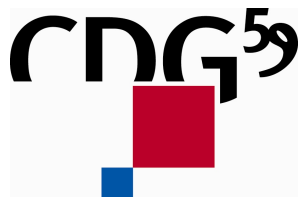
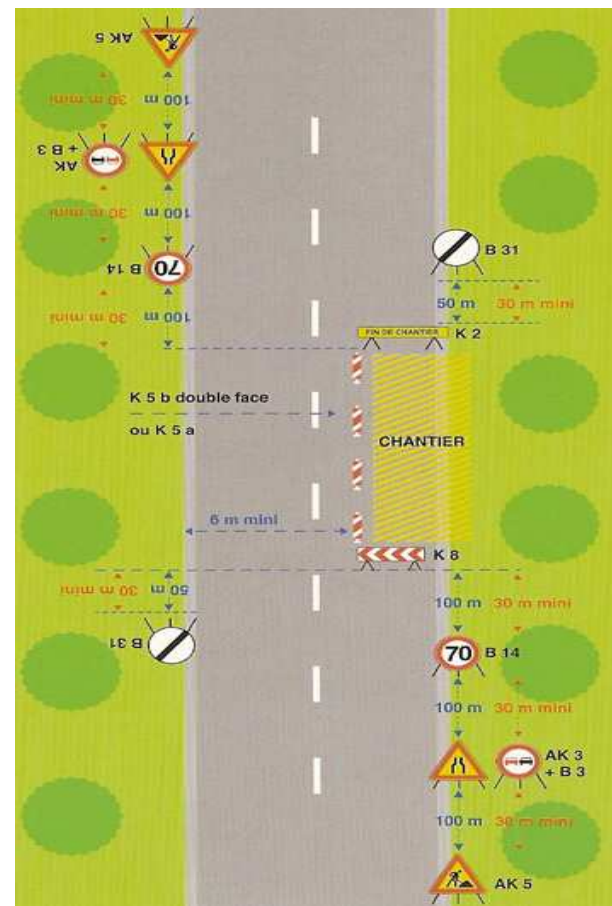
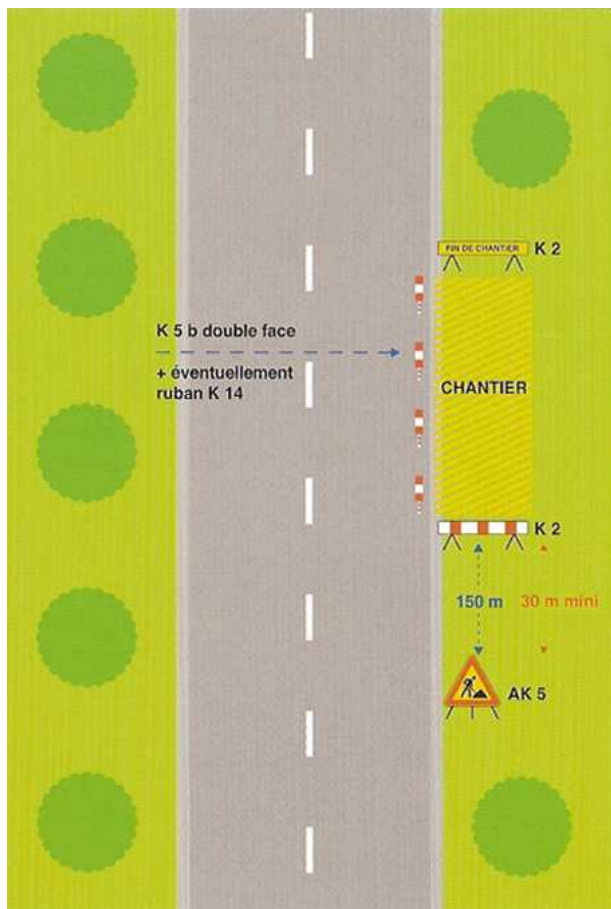
Chantier mobile sans signalisation d'approche



Différents types de chantiers

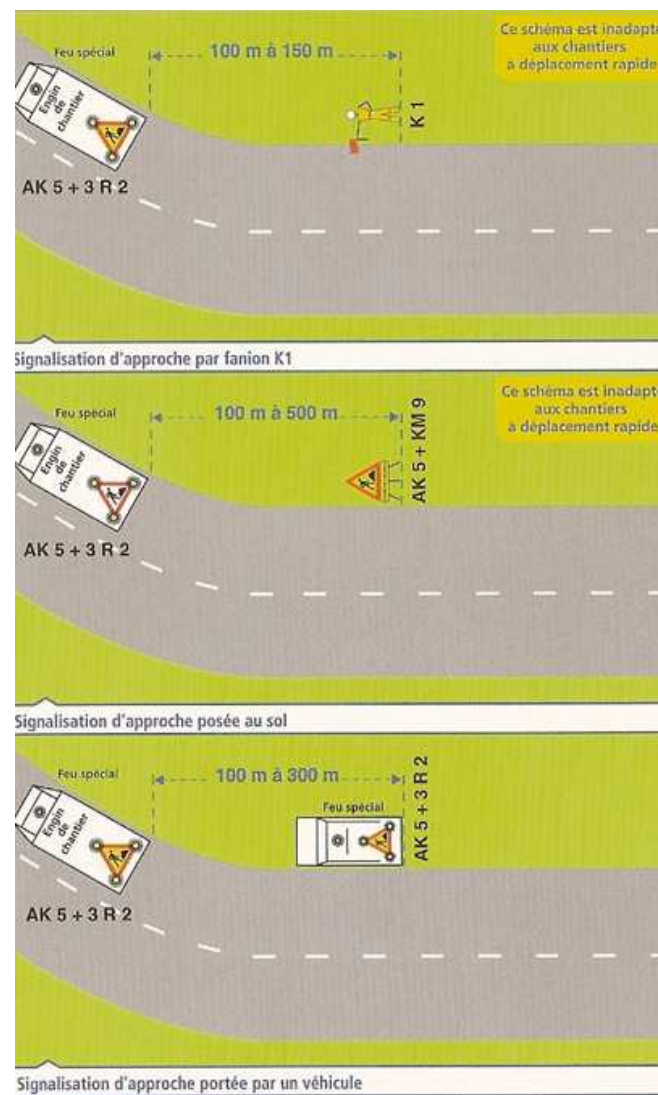
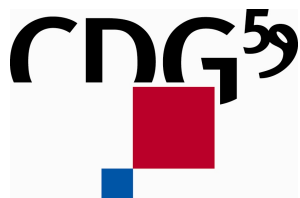


Chantier mobile (par bonds successifs)



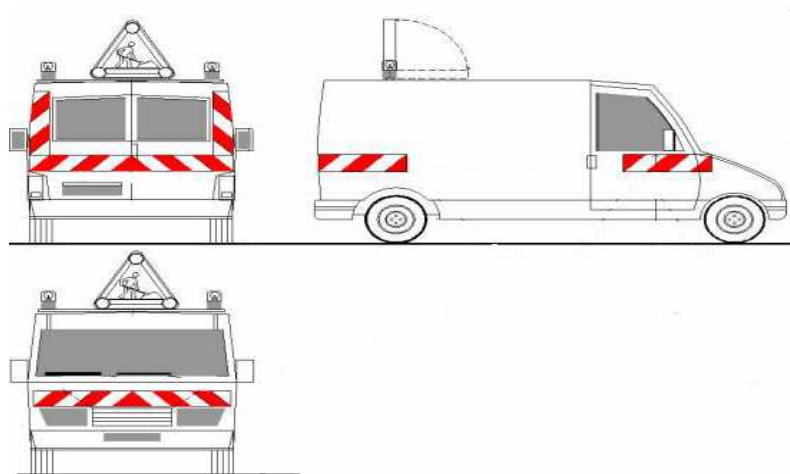
Différents types de chantiers

Chantier mobile avec signalisation d'approche



Mesures à respecter pour les chantiers

La signalisation temporaire du chantier ;
La signalisation des véhicules ;
La signalisation des agents.



Vêtement de classe 2 :
Chasuble, gilet, polo et t-shirt



Vêtement de classe 3 : Ensemble
pantalon + veste ou combinaison



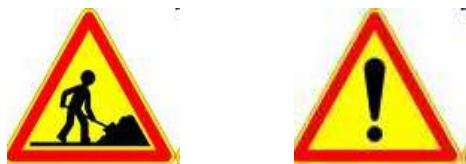
Mesures à respecter pour les chantiers



Les panneaux sont disposés dans l'ordre où l'usager les rencontre : d'abord la signalisation d'approche, signalisation de prescription puis la signalisation de position et enfin la signalisation de fin de prescription.

La dépose des panneaux se fait dans l'ordre inverse de la pose.

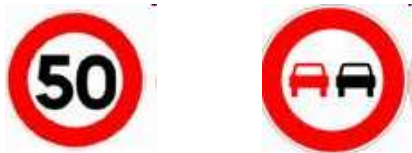
signalisation d'approche



signalisation de position



signalisation de prescription



signalisation de fin de prescription



Mesures à respecter pour les chantiers



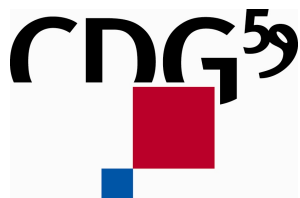
Pour être efficace la signalisation des chantiers fixes et mobiles doit être :

Adaptée

Cohérente

Lisible

Précise



Mesures à respecter pour les chantiers



- Ne pas négliger le chantier mobile ou fixe de courte durée.
- Maintien en conformité des équipements de travail tel qu'à l'origine.
- Formation des agents :
 - à l'utilisation des engins, des machines et des outils,
 - aux procédures de travail spécifiques liées aux environnements.
- Penser à l'entretien dès la conception.
- Même si les chantiers de travaux sont concédés à une entreprise extérieure, la collectivité reste responsable de la coordination des mesures de sécurité.

